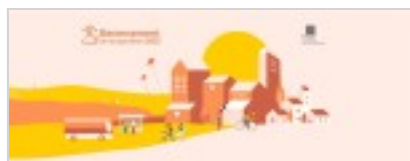




RECENSEMENT DE LA POPULATION



Recensement de la population

A l'occasion de la campagne de recensement de la population qui doit se dérouler du 19/01/2023 au 18/02/2023, la commune de CAPENS recherche un(e) agent recenseur pour effectuer cette mission sur la période du 03/01/2023 au 19/02/2023.

Le profil du candidat(e) devra être le suivant :

- bonne connaissance du territoire de la commune,
- qualités relationnelles, capacités à dialoguer avec les habitants, ténacité,
- disponibilités (selon la présence des habitants, la mission peut avoir lieu le soir ou le week-end),
- organisé(e) et méthodique pour réussir la collecte dans les délais,
- bonne présentation,
- moralité, neutralité et discrétion pour respecter le secret professionnel des informations collectées,
- permis B obligatoire, posséder un ordinateur avec accès à Internet (la Mairie fournit un téléphone portable).

La rémunération de cette mission sera de 1220.00 € brut

Aussi, deux formations seront obligatoires les mercredi 4 et 11 janvier 2023 de 9h00 à 12h00.

Merci d'envoyer vos candidatures **avant le samedi 10 décembre 2022 à 12h00** au secrétariat de la Mairie de CAPENS ou par mail à l'adresse suivante :

mairiedecapens@wanadoo.fr.



 **Recensement**
de la population 2023

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

 le-recensement-et-moi.fr



**Le recensement démarre le 19 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.**